ALAIN BRIVET
Société par Action Simplifiée au Capital Social de 22 867,35 Euros
Siège Social : Parc Altaïs, 70 Rue Cassiopée

74650 CHAVANOD

* * *

408 498 764 R.C.S. ANNECY

* * *

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 03 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trois juillet à dix-huit heures,

Monsieur Alain BRIVET
Demeurant 47, Henri Verjus - 74600 – SEYNOD

Associé unique de la société à responsabilité limitée "ALAIN BRIVET" en sa qualité de propriétaire de la totalité des 1 500 parts représentant le capital social,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Le changement de dénomination sociale,
- Le transfert de siège,
- La modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale et ce, à compter du 20 mai 2026 :

" AB PATRIMOINE "

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 3 des statuts ainsi qu'il suit :

"Article 3 : Dénomination sociale

La société prend la dénomination de :

« AB PATRIMOINE ».

(Le reste de cet article sans changement)

AB

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de CHANANOD (74 650), Parc Altaïs, 70, Rue Cassiopée à ANNECY (74600) 47 Rue Henri Verjus Seynod , et ce, à compter du 20 mai 2026.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

"ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

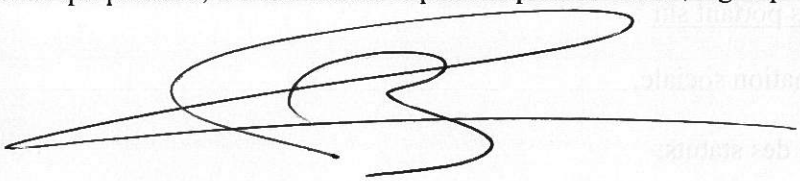
Le siège social est fixé à : ***ANNECY (74600) 47 Rue Henri Verjus Seynod "***.

(le reste de cet article sans changement)

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique.



AB